

Bourse Parcours

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vise à aider financièrement les étudiants qui choisissent d'étudier dans un cégep éloigné de leur domicile.
Nombre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1
Montant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 7 500\$ par année/par étudiant pour la durée normale du programme d'études, réparti en 2 versements par année, soit 3750\$ par session.
Conditions d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être un citoyen canadien et résident du Québec; ▪ Être un étudiant nouvellement admis à temps plein en 1^{re} année, à la session d'automne. ▪ Avoir son lieu de résidence situé dans une localité à plus de 60 km du Campus Témiscouata sauf pour l'étudiant qui pourrait s'inscrire dans un programme offert dans un autre cégep admissible aux bourses Parcours. ▪ Un étudiant est admissible pour la durée normale du programme d'études, soit 6 sessions pour un programme techniques et 4 sessions pour un programme pré-universitaire. ▪ Remplir la demande de bourse Parcours avant le 2 mars. Le document est disponible sur le site web du campus Témiscouata.
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'enseignement supérieur
Processus d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un(e) technicien(ne) en administration de l'organisation scolaire analyse les demandes avant le 15 avril et effectue les validations auprès du registraire; ▪ Tirage au sort parmi les étudiants admissibles avant le 30 avril; ▪ L'étudiant reçoit la confirmation qu'il a reçu la bourse.
Remise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'automne (après la confirmation de la fréquentation scolaire du 20 septembre); et à l'hiver (après la confirmation de la fréquentation scolaire du 15 février) de chaque année;